



LEGS, DONATION, ASSURANCE-VIE, TROIS MOYENS DE TRANSMETTRE UN PATRIMOINE AUX PROJETS EN FAVEUR DE L'ENFANCE MENÉS PAR EAU DE COCO

Transmettre une partie ou la totalité de votre patrimoine à EAU DE COCO et ses projets en faveur des plus démunis à Madagascar, c'est mettre votre pierre à l'édifice de la fraternité humaine en faveur d'enfants soumis à l'extrême dureté de conditions de vie qui les condamne à un avenir sombre dont personne ne peut se désintéresser.

FAIRE UN LEGS A NOTRE FONDATION

Le legs est une disposition prise dans un testament par laquelle vous pouvez choisir de transmettre, au moment de votre décès, tout ou partie de vos biens à une ou plusieurs personnes ou organismes désignés.

Un legs à travers la fondation « abritée » EAU DE COCO - BEL AVENIR

Afin de répondre à l'ensemble des exigences administratives, de transparence et de respect de vos volontés, notamment les missions posthumes que vous lui confierez, l'association EAU DE COCO a fait le choix de créer une fondation gérée par la FONDATION POUR L'ENFANCE reconnue d'utilité publique.

Cette fondation nommée **FONDATION EAU DE COCO - BEL AVENIR** est ainsi habilitée à recevoir des legs. Elle est administrée par l'association EAU DE COCO sous le contrôle de la fondation pour l'Enfance et garantit que l'ensemble de ces fonds soit destiné à des projets en faveur des enfants.

Les différentes formes de Legs en faveur de la fondation EAU DE COCO - BEL AVENIR

- Legs universel : Donner à une ou plusieurs personnes la totalité de ses biens.
- Legs à titre universel : Léguer une catégorie de ses biens (ex : « mes tableaux », « meubles », « 50% de mes biens »...).
- Legs particulier : Léguer une somme ou un bien particulier (ex : « ma maison »).

CE QUE VOUS POUVEZ LÉGUER :

- **Biens immobiliers** : appartement, maison, terrain, local commercial...
- **Biens mobiliers** : meubles, bijoux, objets d'art, somme d'argent, portefeuille boursier...

Les étapes pour faire un legs à la fondation EAU DE COCO - BEL AVENIR

1 Déterminez les causes en faveur des enfants qui vous tiennent à cœur et que vous souhaitez soutenir.

L'équipe Eau de Coco se tient à votre disposition pour discuter dans le respect de vos convictions et de vos valeurs, de la manière dont vous pouvez aider la cause de l'enfance en danger.

2 La fondation pour l'Enfance identifiera avec vous la meilleure solution juridique et patrimoniale,

en fonction de votre patrimoine, de votre situation, de votre volonté et de vos besoins.

3 Les modalités de votre legs sont clairement définies,

et faciliteront la rédaction de votre testament.

Pour vous renseigner, obtenir toutes les explications sans engagement et avoir de l'aide dans la formulation de votre volonté, prenez-contact :

**Fondation EAU DE COCO - BEL AVENIR
abritée par la FONDATION pour L'ENFANCE**

23, place Victor Hugo 94270, Le Kremlin-Bicêtre

Contact Fondation Eau de Coco—Bel Avenir :

Stéphane HAMOUI - shamouis@eaudecoco.org—
Tel : 07 81 27 20 98

Contact Fondation pour l'Enfance :

Joelle SICAMOIS - joelle.sicamois@fondation-enfance.org—
Tel : 01 43 90 63 10